DLP 15 - 9 - 86073662

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

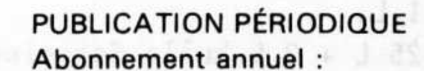
STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

08 REIMS 51 10 52

SPV

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43



PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel :

Edition A ou B : 150 F.
Edition A + B : 285 F.

ÉDITION GÉNÉRALE - GRANDES CULTURES

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

BULLETIN N° 24 du 11 septembre 1986

COLZA	:	Surveiller vos parcelles Désherbage Fiche "ravageurs"
POMME DE TERRE	:	ne pas intervenir contre le mildiou.

CE MESSAGE EST CONSULTABLE SUR MINITEL DEPUIS LE 10 SEPTEMBRE.

COLZA

Stade levée à 1ère feuille pointante.

Limaces

De rares attaques sont signalées en zone humide.

Les secteurs les plus sensibles sont les bordures de bois, de haies et de chemins, ainsi que les parcelles motteuses, les sols creux.

Placer des granulés anti-limaces sous des tuiles pour déceler leur présence.

Intervenir dès les premiers dégâts. Le traitement peut se limiter à la bordure du champ.

Ravageurs

La fiche pages 3 et 4, fait le point sur les principaux ravageurs du colza.

Conservez-là !

Erratum : la dose d'emploi du KARATE contre le charançon de la tige est de 0,15 L/ha (et non 0,1 L).

Altises

Les premières morsures sont observées. Nous vous rappelons que le seuil d'intervention est de 25 à 30 % de pieds portant des morsures jusqu'au stade 2 feuilles.

Préconisation :

Deux cas :

- absence de microgranulés au semis : intervenez si le seuil est atteint.
- microgranulés au semis : un traitement ne se justifie que si le sol est trop sec pour assurer une efficacité du traitement microgranulé.

> Nous recherchons des agriculteurs marnais intéressés par le suivi des ravageurs dans les colzas.
> Si vous désirez être observateurs, contactez-nous au : 26.09.06.43.

Désherbage de rattrapage :

En cas de levées importantes de céréales, une intervention complémentaire au désherbage de semis est nécessaire. En cas de levées échelonnées, attendez que le maximum de repousses soient présentes.

P.170

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J.BOUCHET. CFPPAP n° 529 AD (C SPV 1984).
IMP. E. EPPE - TROYES

Utilisez :

Fervin : 0,75 à 1 Kg + 2-3 L huile Schering.
Fervinal : 1,5 à 2 L + 2-3 L huile Schering.
Fusilade : 0,75 à 1,25 L + Agral.
Fusilade X2 : 0,5 L + Agral.
Gallant : 0,75 à 1 L.
Targa : 0,75 à 1,25 L + 2 L huile Schering.

En application tardive, l'utilisation de produits racinaires est possible.

Kerb 50 : 0,75 à 1 Kg (à partir de 3 feuilles vraies du colza).
Legurame PM : 2-3 Kg (à partir de 4 feuilles vraies du colza).

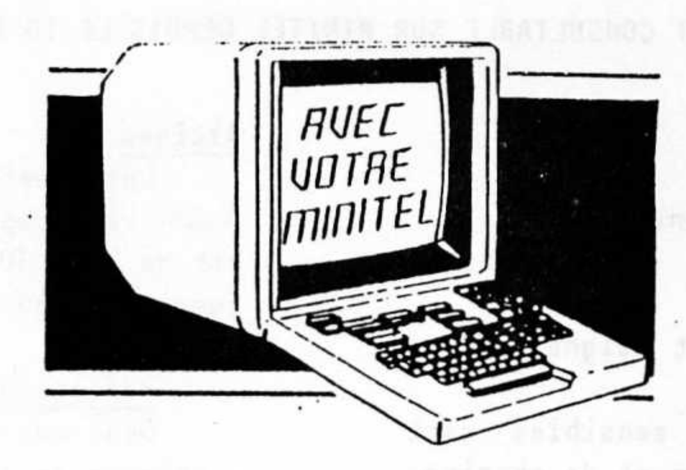
POMME DE TERRE

Mildiou :

Les basses températures actuelles ne permettent pas de nouvelles contaminations.

Toute intervention est donc déconseillée.

Seul le retour d'un temps plus chaud et humide pourrait modifier cette situation.



Pour profiter des informations par MINITEL, appeler directement le n° 36.15. et faire le code EDIMK

RAVAGEURS DU COLZA

Cherchez-les au bon moment...

A Levée
B2 2 feuilles vraies
B3 3 feuilles vraies
C1 Reprise de végétation
D1 Bouton accolé
T20 Tige à 20 cm
E Bouton écarté
F1 1ère fleur ouverte
G4 Siliques bosselées

Limaces
Larves de mouche du chou
Altises adultes
Larves d'altise
Charançons du bourgeon terminal
Pucerons cendrés du chou
Pucerons cendrés du chou
Gros charançons de la tige
Méligèthes
Charançons des siliques
Cécidomyies * des siliques

Dessins de A. GRAVAUD (Service de la Protection des Végétaux)

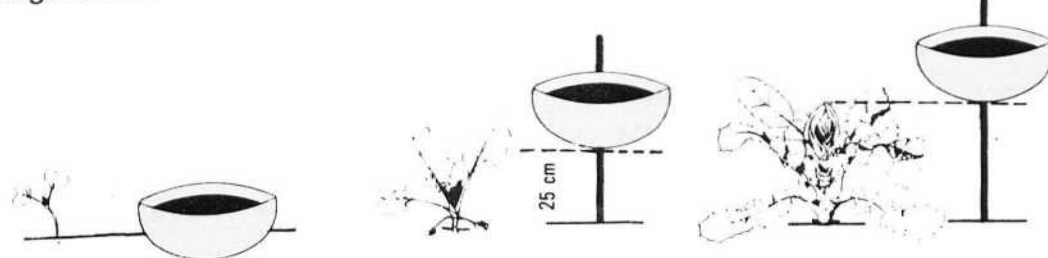
Période d'intervention — Présence du ravageur, il est trop tard pour traiter

* La lutte contre le charançon des siliques permet de limiter leurs dégâts.

... avec la bonne méthode...

Le piégeage ou technique de la cuvette jaune

- **Mise en place des cuvettes** : dès le semis, ou au plus tard à la levée dès les premiers réchauffements ; les installer à 10 mètres de la bordure, du côté d'un ancien champ de colza ; les remplir avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de liquide vaisselle.
Jusqu'au stade B2, la cuvette est enterrée, puis elle est placée à 25 cm de hauteur.
Attention ! Le fond de la cuvette doit suivre le niveau supérieur de la végétation.



- **Surveillance** : 2 fois par semaine et tous les jours après les premières captures.
- **Insectes capturés** : grosse altise, charançon du bourgeon terminal, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

L'observation des plantes

- **Observez 50 plantes** au hasard sur l'ensemble de la parcelle.
- **Insectes :** grosse altise (larve et adulte), puceron cendré du chou, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

... et comptez-les

P171

Avant de traiter, vérifiez si le compte est bon !

Ravageur	Observation des plantes	Piégeage "cuvette jaune"
Limace	dès les premiers dégâts, du semis au stade B2	
Grosse altise adulte	3 pieds/10 avec morsures nutritionnelles, jusqu'au stade B2	20 à 30 captures cumulées après le stade B2
Grosse altise larve	2 plantes/3 attaquées	
Puceron cendré	– automne 1 plante/5 colonisée – de C1 à 3-4 semaines avant la récolte : 2 colonies/m²	
Charançon du bourgeon terminal		notez les premières captures ; intervenez 10 à 15 jours après si le colza est au stade B3
Gros charançon de la tige	1 ponte/plante entre les stades C1 et T20	vous indique les premières arrivées vous pouvez alors aller observer
Méligèthe	– stades boutons accolés à D1 : 1 insecte par inflorescence – stades boutons séparés à E : 2 ou 3 insectes	
Charançon des siliques	stades boutons accolés à G4 : 1 insecte/plante	

Les produits de traitement

- **Contre les limaces**
  - appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m²)
  - matières actives : mercaptodiméthur (3 à 5 kg/ha selon les spécialités commerciales)
    métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
- **Contre les insectes**

Au semis		De la levé à la fin du repos hivernal		Produits utilisables (1)		A partir de la reprise de végétation			
Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon de la tige	Méligèthe	Charançon des siliques	Puceron
9 kg				*Benfuracarbe*	**Oncol 5 G**				
9 kg	9 kg			*Carbofuran*	**Curater, Delex**				
12 kg				*Furathiocarbe*	**Deltanet**				
10 kg				*Terbuphos*	**Counter plus, Counter 2 G**				
9 kg				*Thiofanox*	**Dacamox 5 G**				
		0,15 l 0,1 l		*Alphaméthrine*	**Fastac** **Fastac 10**	0,15 l	0,2 l 0,1 l	0,2 l 0,1 l	
				Bromophos	**Nexion 25, Rhodianex, Sovinexion 25** **Nexion 40**		2 l 1,4 l	2 l	2 l
				Bromophos Méthyl	**Nexion EC 40**		1,4 l		
		0,3 l	0,3 l	*Cyfluthrine*	**Baythroid**		0,2 l		
		0,15 l		*lambda Cyhalothrine*	**Karate**	0,1 l	0,1 l	0,1 l	
		0,25 l 25 g ma/ha		*Cyperméthrine*	**Cymbush, Kafil super** **Nombreuses spécialités (2)**	0,25 l	0,25 l 20 g ma/ha	0,25 l	
		0,3 l		*Deltaméthrine*	**Décis** **Décis Flow**	0,3 l 0,3 l	0,2 l 0,2 l	0,2 l	
				Dialiphos	**Torak FD, Torak FBC**		1,25 l	1,25 l	
		250 g ma/ha		*Endosulfan*	**Nombreuses spécialités**	400 g ma/ha	250 g ma/ha	600 g ma/ha	
		0,5 l		*Fenvalérate*	**Sumicidin 10**		0,4 l	0,4 l	
		0,2 l		*Fluvalinate*	**Mavrik**		0,2 l		
		200 g ma/ha		*Lindane*	**Nombreuses spécialités**	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
		1,7 l		*Lindane huileux*	**Lindex** huileux, **Tula 520** huileux	2,5 l	1,7 l		
		750 g ma/ha		*Malathion*	**Nombreuses spécialités**		750 g ma/ha		
		1,25 kg		*Méthidathion*	**Ultracide 20 bouillie** **Ultracide 20 liquide**	1,5 kg 1,5 l	1,25 kg 1,25 l		
		200 g ma/ha		*Parathion Ethyl*	**Nombreuses spécialités**	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
		200 g ma/ha		*Parathion Méthyl*	**Nombreuses spécialités**	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
		200 g ma/ha		*Parathion huileux*	**Nombreuses spécialités**	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
				Phosalone	**Zolone Flo** **Nombreuses spécialités**		1000 g ma/ha	2,5 l 1200 g ma/ha	1,2 l
				Pyrimicarbe	**Pirimor, Pirimor G**				0,5 kg
				Endosulfan + Thiométon	**Serk**				1,5 l
		1 l		*Lindane + Parathion Ethyl*	**Sopragam**	1,5 l	1 l		
		0,75 l		*Parathion Méthyl + Phosalone*	**Fortène**	1,5 l	0,75 l		

(1) Doses en l ou kg de produit commercial par ha.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière active la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 1.8.86 S.P.V.